

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier organise, au titre de l'année 2021, pour les besoins des collectivités et établissements publics des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Loire et du Puy-de-Dôme, **un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade :**

D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

- **CONDITIONS D'ACCES :**

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois et admis à un examen professionnel.

Les candidats doivent être en fonction à la clôture des inscriptions.

Compte tenu de la mesure dérogatoire prévue à l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 permettant aux candidats de subir un examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions d'inscription sur liste d'aptitude et des dispositions de l'article 21 du même décret fixant la date à laquelle s'apprécient ces conditions comme étant le 1er janvier au titre de laquelle est établie cette liste, les conditions mentionnées ci-dessus devront être remplies au plus tard le 1er janvier 2020.

- **DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : le 21 janvier 2021**

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION
<u>Du 8 septembre 2020 au 14 octobre 2020</u>	<u>Jusqu'au jeudi 22 octobre 2020</u>
<ul style="list-style-type: none">▪ Par préinscription, sur les sites www.cdg03.fr et www.cdg-aura.fr, jusqu'à minuit.▪ A l'accueil du Centre de Gestion de l'Allier (pendant les horaires d'ouverture au public)▪ Sur demande écrite adressée au Centre de Gestion de l'Allier et accompagnée d'une enveloppe format 23X32 affranchie au tarif en vigueur (de 100 à 250 g) et libellée aux nom et adresse du candidat (le cachet de la poste faisant foi).	<ul style="list-style-type: none">▪ Par voie dématérialisée, via l'espace candidat accessible par les sites www.cdg03.fr et www.cdg-aura.fr, jusqu'à minuit.▪ Par dépôt contre récépissé à l'accueil du Centre de Gestion de l'Allier (pendant les horaires d'ouverture au public)▪ Par voie postale, à l'adresse Centre de Gestion de la l'Allier, Maison des Communes, 4 rue Marie Laurencin, 03400 YZEURE (le cachet de la poste faisant foi).

- ➔ Aucune demande de dossier par courriel ou par téléphone ne sera acceptée.
- ➔ Les photocopies de dossier, les captures d'écran ou les impressions non conformes ne sont pas acceptées.
- ➔ Tout dossier déposé ou posté hors délai sera rejeté.
- ➔ Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions d'accès à cet examen, pourront être obtenus auprès du service concours du Centre de Gestion de l'Allier.